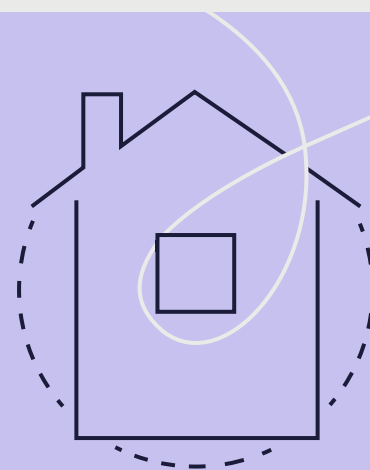


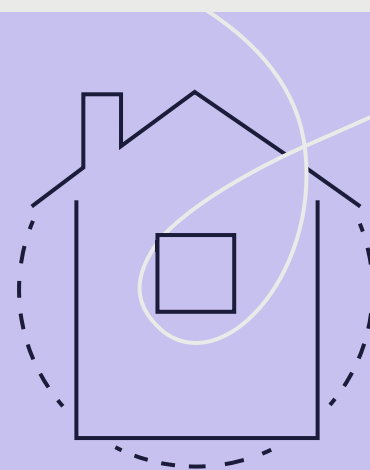
# Pistes d'action pour favoriser un logement étudiant abordable



## Pour les services à la vie étudiante

- S'associer à des **organismes de droits des locataires** pour offrir à la population étudiante (notamment internationale) de l'**information sur le logement au Québec** : le fonctionnement des baux, la négociation entre les propriétaires et les colocataires, les recours en cas de litige, etc. (Brunet, 2022; FECQ, 2021).
- Faire connaître à la population étudiante **des initiatives de réduction des hausses abusives de loyers** ([Passe-moi ton bail](#), par exemple).
- Créer des **répertoires d'offres locales** de logement, en collaboration avec les autorités municipales et régionales.
- Tenir compte, lors d'interventions individuelles ou de groupe, du **stress lié à la précarité résidentielle**, notamment auprès de la population étudiante vulnérable.

# Pistes d'action pour favoriser un logement étudiant abordable



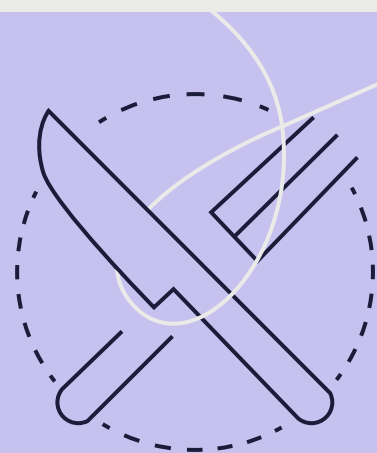
## Pour les directions et les gestionnaires d'établissements

- Poursuivre le dialogue avec les gouvernements municipal, provincial et fédéral pour mettre en place une **stratégie structurante de financement de logement social étudiant** (UEQ, 2020), principalement de nouvelles résidences étudiantes (UTILE, 2022b).
- Favoriser la création de **partenariats pour la construction de logements étudiants abordables** avec des partenaires à but non lucratif (Mowreader, 2023b).
- Plaider pour l'**exemption de taxes foncières** accordée pour la construction des résidences pour les cégeps en plus des universités, notamment en région.
- Encourager un meilleur dialogue entre les services de recrutement international et les services à la vie étudiante afin d'**arrimer les stratégies de recrutement aux réalités du marché local du logement** (Brunet, 2022).

## Pour le ministère de l'Enseignement supérieur

- Considérer les **coûts réels des loyers**, entre autres, en ciblant un taux d'effort plutôt qu'un montant d'aide fixe (UEQ, 2020).
- Augmenter de manière significative les **dépenses admises liées au logement** dans l'aide financière aux études.

# Pistes d'action pour favoriser la sécurité alimentaire de la population étudiante



## Pour les services à la vie étudiante

- **Sensibiliser l'ensemble de la communauté collégiale ou universitaire** – population étudiante, corps enseignant / professoral, personnel administratif et professionnel, gestionnaires, etc. – à l'insécurité et à la détresse financières, ainsi qu'aux façons dont elles se manifestent chez différents groupes étudiants (Savoie-Roskos et al., 2023).
- Tenir compte, lors d'interventions individuelles ou de groupe, de la sécurité financière de la personne étudiante, notamment de la **détresse psychologique et du stress chronique** qui peuvent y être associés (Maynard et al., 2018).
- Continuer d'offrir des **banques alimentaires**, tout en reconnaissant son potentiel limité de réduction des difficultés financières en amont (Hanbazaza et al., 2021; Thorkelson, 2023).
- Accorder une attention particulière aux **personnes étudiantes ayant un risque accru d'insécurité alimentaire**, notamment celles provenant de l'étranger, d'un milieu socioéconomique défavorisé, en situation de handicap, de première génération à fréquenter un établissement d'enseignement supérieur, s'identifiant à une minorité ethnoculturelle ou ayant des personnes à charge (Bottorff et al., 2020; Savoie-Roskos et al., 2023).
- Informer l'ensemble de la communauté étudiante des **ressources déjà existantes sur les campus**, y compris les services de santé mentale et physique (Savoie-Roskos et al., 2023).
- S'associer à la **santé publique** et à des **départements/facultés sur le campus** (nutrition, agriculture, etc.) pour impliquer différentes parties prenantes dans des initiatives de sécurité alimentaire (Savoie-Roskos et al., 2023).

# Pistes d'action pour favoriser la sécurité alimentaire de la population étudiante



## Pour les directions et les gestionnaires d'établissements

- Reconnaître le rôle des établissements d'enseignement supérieur dans la **réduction des iniquités socioéconomiques entre les personnes étudiantes** – iniquités qui ont un rôle clair sur la sécurité alimentaire – afin d'assurer la réussite de toutes et de tous (Brunet, 2022; Laban et al., 2020).
- Réaliser un **plan stratégique** comprenant des politiques institutionnelles, des programmes et des mesures pour réduire l'insécurité alimentaire de la population étudiante (Savoie-Roskos et al., 2023).
- Privilégier une **perspective interdisciplinaire** pour créer une culture de **santé globale étudiante** sur les campus, incluant la sécurité alimentaire (santé publique, nutrition, sciences de la consommation, psychologie, travail social, etc.) (Savoie-Roskos et al., 2023).

## Pour le ministère de l'Enseignement supérieur

- Augmenter de manière significative les **dépenses admises liées à l'alimentation** dans l'aide financière aux études.
- S'appuyer sur le **concept de « revenu viable »** pour évaluer le revenu nécessaire pour atteindre un niveau de vie digne, au-delà de la seule couverture des stricts besoins de base (Couturier et al., 2023).

# Pistes d'action pour favoriser une rémunération étudiante soutenant la réussite



## Pour les services à la population étudiante, en particulier les services de placement et d'emploi

- Guider les personnes étudiantes **vers des emplois le plus près possible de leur domaine d'études** pour en tirer les bénéfices relatifs au développement des compétences et à l'insertion socioprofessionnelle future (Heinrich et al., 2023; Neyt et al., 2019).
- Faire connaître davantage **le rôle des conseillères et conseillers** en emploi dans l'employabilité et la transition vers le marché du travail, peu connu par la population étudiante (Bohl et al., 2017; CAPRES, 2021; Remenick et Bergman, 2021).
- Poursuivre le dialogue avec **les employeurs pour les sensibiliser à la conciliation travail-études** — notamment la flexibilité des horaires (Gaudreault et al., 2019) — et pour valoriser les études chez la population étudiante qui travaille à temps partiel (Réseau réussite Montréal, 2023).
- Être à l'écoute des **signes de surcharge ou d'épuisement** chez les étudiantes et les étudiants, particulièrement celles et ceux issus de milieux défavorisés (Réseau réussite Montréal, 2023).
- Créer des **campagnes de sensibilisation** à la conciliation travail-études en priorisant les études (*ibid.*).

# Pistes d'action pour favoriser une rémunération étudiante soutenant la réussite



## Pour les directions et gestionnaires d'établissements

- **Valoriser l'enseignement supérieur et la diplomation** pour faire contrepoids à la pression exercée par la pénurie de main-d'œuvre (Réseau réussite Montréal, s. d.).
- Poursuivre le dialogue avec les autorités gouvernementales au sujet de la **rémunération ou la compensation financière des stages d'études**.
- Participer aux **discussions multipartites pour mieux comprendre la réalité étudiante des stages** : ordres professionnels, Commission des partenaires du marché du travail, établissements d'enseignement supérieur, associations étudiantes, etc.
- Développer davantage de **programmes coopératifs d'alternance travail-études** au niveau collégial et universitaire, notamment dans des programmes en sciences humaines et sociales en collaboration avec des ministères, groupes communautaires et organismes publics et parapublics (CAPRES, 2021).
- Créer des **emplois sur le campus** afin de favoriser — notamment chez la population étudiante internationale — le développement de relations sociales, le sentiment d'appartenance envers l'établissement fréquenté (Nuñez et Sansone, 2016 ; Rossmann et Trolan, 2020) et une expérience étudiante globale positive (Lang, 2012).
- Créer un **comité institutionnel qui se penche sur la réalité socioéconomique** des personnes étudiantes ayant des responsabilités familiales dans le but d'améliorer leurs conditions de réussite.
- Mener des **recherches institutionnelles** sur les populations étudiantes vulnérables à la surcharge dans la conciliation travail-études-famille (Tremblay, 2023).

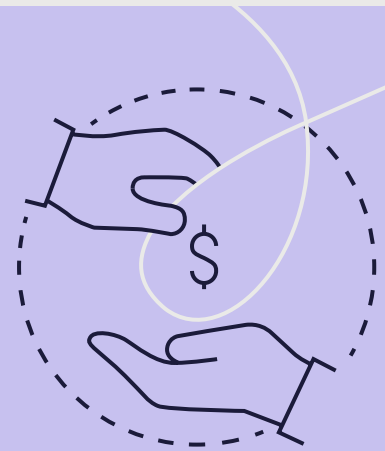
# Pistes d'action pour favoriser une rémunération étudiante soutenant la réussite



## Pour le ministère de l'Enseignement supérieur

- **Soutenir les établissements** dans le cadre du Programme études-travail destiné à la population étudiante internationale.
- **Augmenter le budget alloué** au Programme études-travail afin d'augmenter le nombre d'emplois étudiants subventionnés sur les campus.

# Pistes d'action pour un programme d'aide financière actualisé et structurant



## Pour les responsables de l'aide financière dans les établissements

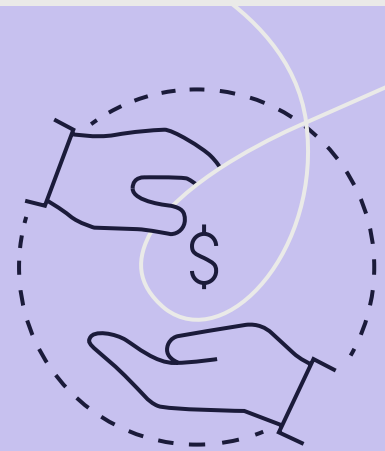
- Considérer, dans la démarche d'actualisation de l'aide financière aux études, à la fois les **réalités étudiantes hétérogènes** et le **poids respectif des études et du travail** (Bouchard St-Amant et Fortier-Martineau, 2022).
- Miser sur la **complémentarité des bourses** à tous les paliers gouvernementaux, entre les ministères et entre les établissements.
- Privilégier une **approche structurante** de l'aide financière aux études, indépendamment des visions gouvernementales variables, des réorganisations de services et de la gestion de programmes de bourses.
- Explorer la possibilité de réaliser des **projets pilotes au sein du programme d'AFE** (Bouchard St-Amant, 2020), afin d'expérimenter des façons de s'adapter à de nouvelles réalités étudiantes et d'assouplir davantage le programme.
- **Prolonger la durée de l'aide financière** de manière cohérente à l'allongement réel des études (Heinrich et al., 2023).
- Faire preuve de plus de **transparence**, de **clarté** et de **cohérence dans les programmes de bourses**, notamment sur le plan des critères d'admissibilité.

## Pour les organismes subventionnaires de la recherche (fédéral et provincial)

- Augmenter le nombre, le montant et l'accessibilité des bourses pour la **population étudiante des cycles supérieurs** (Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche, 2023).



# Pistes d'action pour un programme d'aide financière actualisé et structurant



## Pour les directions et gestionnaires d'établissements

- Augmenter les budgets alloués pour les **ressources humaines et matérielles des bureaux de l'aide financière dans les établissements**, incluant le personnel technique et professionnel, pour répondre aux besoins complexes de la population étudiante.
- **Consolider les canaux de communication entre les différents secteurs, services et directions** qui touchent directement ou indirectement à l'aide financière aux études (services de placement des stages, services psychologiques, services administratifs pour la population étudiante internationale, etc.).
- Désigner une **personne répondante sur la question de l'accessibilité financière pour siéger à un comité de la réussite** de l'établissement, afin de tenir davantage compte de ce déterminant de la réussite.
- Assurer une **meilleure communication** entre le personnel du programme d'aide financière et le personnel gérant les concours de bourses, le dépannage et d'autres formes d'aide.
- Développer l'offre de bourses des établissements en **axant sur l'accessibilité et la persévérance aux études** (Comité intersectoriel étudiant des Fonds de recherche du Québec, 2022).
- Mener davantage de **travaux de recherche institutionnelle sur les réformes possibles du programme d'AFE**, notamment l'impact des prêts sur la persévérance ou sur la pertinence de la structure actuelle d'aide (Bouchard St-Amant, 2020).